MARTIGNAT
Bulletin d'information de l'équipe municipale
Info

86
Octobre 2022

Sommaire

1. Application illiwap
2. Rentrée scolaire 2022-2023
3. Contrat CLAS
4. Réunion d'information mutuelle
5. Recensement en 2023
6. Badges d'accès aux bâtiments communaux
7. Nouveaux horaires Duobus
8. Suppléments au n°86

mairie@martignat.com
www.martignat.com
@martignat

Application illiwap

Le smartphone est devenu un support de communication incontournable. C'est pourquoi la commune de Martignat a choisi de rejoindre le réseau Illiwap. Il s'agit d'une application d'information, d'alerte et de participation citoyenne spécialisée dans la vie communale.

Pour recevoir les informations de la commune en temps réel par notifications, vous devez :

- Télécharger l'application illiwap sur un des sites dédiés suivant votre plateforme :

- Lancer l'application et rechercher " Mairie de Martignat « puis cliquer sur " Suivre " :

Les avantages :

- Réception en temps réel des informations de la commune : les animations, les activités des associations, les alertes météo, les informations sur les travaux …
- Participation citoyenne : le signalement d'anomalies que vous constatez dans l'espace public (voir ci-contre)
- Espace boite à idées : vous pouvez soumettre vos idées aux élus de la commune.
- Pas d'email, pas de numéro de téléphone, aucune donnée personnelle collectée et pas de publicités.
- Téléchargement gratuit et sans engagement.

Procédure de signalement

Rentrée scolaire 2022-2023

166 enfants sont scolarisés à Martignat dans 8 classes.

Ecole maternelle : 59 enfants en 3 classes

Section	*Nombre*	*Professeurs*
Petite section	*20 enfants*	*Cécile MULOTTI, Directrice - Meriem FOROOZAN*
Moyenne section	*19 enfants*	*Sophie MASURE*
Grande section	*20 enfants*	*Véronique ABDELGHAFOUR*

Horaires : 8h20 - 11h20 13h20 - 16h20

ATSEM :	Aïda TEYSSIER - Myriam DEL CIANCIO
Cantine :	Karine DARGAUD - Myriam DEL CIANCIO - Elsa MAITRE - Véronique NICOLZA - Virginie PERTREUX
Garderie :	Karine DARGAUD - Véronique NICOLZA - Aïda TEYSSIER - Elsa MAITRE - Virginie PERTREUX
AESH :	Nathalie LEPORTIER (Accompagnant d'Elèves en Situation de Handicap)
Agents Polyvalents :	Maud MONJAL - Farah El FADIL

Meriem FOROOZAN remplace Cécile MULOTTI un jour par mois

De gauche à droite :- Aïda TEYSSIER, Sophie MASURE, Véronique ABDEGHAFOUR, Myriam DEL-CIANCIO et Cécile MULOTTI (directrice)

Ecole élémentaire : 107 enfants en 5 classes

Classe	*Nombre*	*Professeurs*
CP – CE1 A	19 élèves	Claudie CROIBIER
CP – CE1 B	20 élèves	Chloé BERRY
CE2	20 élèves	Valérie TODARO - Morgane CURT
CM1 - CM1 A	24 élèves	Thierry SAVARIN, Directeur - Morgane CURT
CM1 - CM2 B	24 élèves	Myréa RICHARD - Océane CHERIN

Horaires : 8h30 - 11h30 13h30 - 16h30

Thierry SAVARIN (directeur), Océane CHERIN, Morgan CURT, Valérie TODARO, Claudie CROIBIER, Chloé BERRY et Myréa RICHARD

Karine DARGAUD, Elsa MAITRE, Véronique NICOLZA et Virginie PERTREUX

Nathalie LEPORTIER, Maud MONJAL et Farah El FADIL

Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité : le CLAS recrute …

La commune de Martignat a mis en place un contrat local d'accompagnement à la scolarité en lien avec le CAF de l'Ain. Nous accueillerons 8 à 10 élèves les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 18h après les vacances de la Toussaint et jusqu'à la mi-juin. Ces temps sont consacrés en partie à l'aide au devoir et à reprendre les notions du programme scolaire sous forme ludique. Dans cet objectif, nous cherchons des bénévoles qui seraient disponibles de manière régulière sur un ou plusieurs créneaux. Si vous avez un peu de votre temps à donner pour les enfants de la commune, n'hésitez pas à contacter le service périscolaire à l'adresse suivante : **periscolaire@martignat.com** ou au numéro suivant : **04 74 73 63 05**

Des nouvelles de la mutuelle santé "communale" : MUTUALP

Au printemps, nous vous avons proposé une mutuelle santé communale, tout en sachant que la commune ne prend pas part à la gestion administrative et financière des dossiers.
A ce jour, 25 adhésions ont été enregistrées, le plus jeune adhérent est né en 2001 et le plus âgé en 1939. Tous étaient couverts par un autre organisme.
D'autres personnes déjà sous contrat doivent finaliser leur adhésion pour 2023, onze au total.
Monsieur FALCONNET se propose de vous recevoir **les 19 et 27 octobre prochains, sur rendez-vous, à la salle Est du Complexe du Lange.**
N'hésitez pas à le contacter au **06 16 24 92 28** pour réserver un créneau horaire afin qu'il puisse vous communiquer toutes les informations que vous souhaiteriez.

Recensement en 2023

Un recensement de la population sera organisé sur Martignat à partir du 19 janvier 2023.
Ce recensement est obligatoire. Vous aurez à remplir un questionnaire directement sur internet ou celui déposé par un agent recenseur.
Ces agents seront au nombre de 3 et la commune en lance le recrutement. Si vous êtes intéressés, veuillez déposer votre candidature en mairie avant le 15 déc. 2022.
Vous êtes prévenus du passage de l'agent recenseur par une lettre du maire déposée dans votre boîte aux lettres quelques jours avant, ou par l'agent lui-même. Celui-ci est porteur d'une carte tricolore signée par le maire, avec sa photo et son nom.
En contrepartie de l'obligation qui vous est faite, les réponses aux questions sont confidentielles. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires sont tenues au secret professionnel.
A cette occasion, un comptage complet de tous les habitants de la commune ainsi que de tous les logements habitables sera donc réalisé.
L'INSEE est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.
Nous vous remercions de réserver le meilleur accueil à l'agent qui vous rendra visite.

A NOTER : le recensement est gratuit. Ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.

Accès aux bâtiments communaux par badges

En début d'été, la commune a modifié l'accès aux bâtiments publics. Désormais, les agents, les élus et les responsables d'associations accèdent dans les locaux avec des badges

L'ancien organigramme composé de clés ne pouvait plus évoluer et contraignait les utilisateurs à posséder plusieurs clés différentes.

Les élus ont étudié plusieurs alternatives et le système de badges est apparu le plus évolutif et le plus pratique pour gérer l'accès des utilisateurs

Le badge a plusieurs avantages :

- Un seul badge très léger, de la taille d'un porte-clés est suffisant pour tous les accès.
- Les droits du porteur sont programmés en mairie : bâtiments, jours et créneaux horaires.
- En cas de perte, il suffit de désactiver le badge et donc il n'est pas nécessaire de changer le barillet. Et son coût de remplacement est modique.

La commune a choisi la société LEGALLAIS qui utilise le système SALTO (ils ont équipé Arbent, Montréal-la-Cluse ...)

Duobus, nouveaux horaires

Les horaires de la ligne 4 « Martignat-Geilles » ont évolués. Vous pouvez les consulter en mairie ou sur le site internet de Duobus : https://www.duobus.fr/

DUOBUS

Rédaction : Myriam BEREIZIAT, Noémie HARGUINDEY, Julien ISSARTEL, Yvan NOVAKOSKI, Marilyn PECHOUX, Michel SEBELLIN et Daniel BEJANNIN Imprimé en mairie à 750 exemplaires et distribué dans chaque foyer.

MARTIGNAT Info
Bulletin d'information de l'équipe municipale
Complément

- **Dimanche 2 octobre** : Exposition de voitures de collection par Speed Five, ZA des Lavours à partir de 9h30.
- **Dimanche 9 octobre** : La troupe Les Chats vous propose une Journée Artisanale au Complexe du Lange, de 10h à 18h.
- **Samedi 15 octobre** : Le Comité des fêtes vous invite à partager une petite mousse (voir ci-dessous).
- **Samedi 5 novembre** : Le Tennis Club de Martignat organise un goûter d'Halloween de 14h à 18h au Complexe du Lange.
- **Vendredi 11 novembre** : A 11h, commémoration avec Groissiat de l'armistice de 1918 au Monument aux morts, suivi d'un apéritif offert par la municipalité. Cette année sera marquée par le centenaire de l'association des Anciens Combattants.
- **Vendredi 18 novembre** : La Gym du Lange fête l'arrivée du Beaujolais Nouveau à la Salle des Fêtes, à partir de 18h.
- **Samedi 26 novembre** : Repas des Aînés à 12h au Complexe du Lange organisée par le CCAS (voir ci-dessous)
- **Dimanche 4 décembre** : Loto du Sou des Ecoles au Complexe du Lange, à partir de 13h30.
- **Samedi 10 décembre** : L'Echo du Lange organise son spectacle Brassicoles en Salle des Fêtes à 20h.
- **Vendredi 16 décembre** : A partir de 18h, Illuminations au Complexe du Lange (voir ci-dessous)
- **Vendredi 23 décembre** : Marché de Noël de 16 à 21h, au Complexe du Lange à l'initiative du Comité des Fêtes.

UNE P'TITE MOUSSE LE 15 ?

Venez participer à un moment convivial avec des brasseurs prêts à vous faire partager leur passion en vous faisant déguster leurs bières artisanales.

Trois Food Trucks vous accueilleront avec leurs propositions variées, et comme toute fête qui se respecte, nous nous déhancherons sur des musiques endiablées.

Alors nous vous attendons, le **samedi 15 Octobre, à partir de 17h au Complexe du Lange**, et renouvelons le bonheur d'être ensemble de l'édition 2021.

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé

REPAS DES AINES

Cette année, les habitants de Martignat de plus de 66 ans en 2022 sont invités par la commune et le CCAS au traditionnel repas des Aînés, le **samedi 26 novembre à partir de 12h00 au Complexe du Lange**. Après un menu de fête, Nathalie BERNAT, une accordéoniste réputée assurera l'animation tout l'après-midi.

Les heureux bénéficiaires recevront un courrier d'invitation qui leur permettra de s'inscrire en mairie.

ILLUMINATIONS

Pour clore cette année, le comité des fêtes est ravi de vous accueillir aux illuminations le vendredi 16 Décembre à partir de 18h, au Complexe du Lange, 400 Grande Rue.

Vous pourrez profiter de nombreux stands tenus par les différentes associations de notre commune, qui vous proposerons de quoi vous restaurer et vous abreuver dans l'esprit des fêtes.

Venez nous rejoindre pour un instant convivial et chaleureux mais aussi pour rencontrer le Père Noël!

À Noël, amusons-nous, profitons-en,
car Noël ce n'est qu'une fois par an !

Fête de la St Maurice 2022

Lâcher de ballons à Evron des enfants déguisés

Des ballons aux couleurs du nouveau logo

Initiation au tennis

Jeux d'adresse

Courses de karting

Une formidable ambiance sous le hangar d'Evron

Chouchou, l'animateur de la soirée

Trampolines

Châteaux gonflables

Desserts sucrés pour petits et …. grands

Soirée musicale avec IRM et O'FIVE

Food Trucks le samedi soir

Stand déguisement-photos

Le samedi matin, les équipes prêtes à affronter les épreuves du Martignat Express

Œuf de 100 ans à gober durant l'épreuve …

Merci à vous toutes et tous,
organisateurs, bénévoles et participants.
Le succès de cette édition,
nous vous le devons.

Rallye rando-nature le dimanche matin

Apéritif communal

Le samedi après-midi, les enfants passent aux choses sérieuses ….

Repas très apprécié et animation de qualité assurée par Philippe HUMBERT

Encombrants

- Dernier passage avant l'hiver, le **mercredi 2 novembre**.
- Dépose facile et gratuite pour les particuliers tous les jours (sauf fériés) à la déchetterie de VEYZIAT. Tél. : 04-74-77-31-09.

Déchets verts

La benne à déchets verts située rue du chemin de fer est ouverte **jusqu'au samedi 15 octobre** le mercredi de 16h00 à 18h30 et le samedi de 9h30 à 12h00. Elle sera ensuite fermée pour l'hiver.

Ramassage des ordures ménagères

Les ordures ménagères sont ramassées chaque lundi et jeudi. **Si ce jour est férié, la collecte est supprimée.**
Sortir vos bacs la veille au soir et les rentrer rapidement après la collecte.

5 sites de Tri sélectif

1. Rue des Peupliers.
2. ZA des Lavours
3. Evron
4. Vers le cimetière
5. Rue du Chemin de fer

Horaires du secrétariat de Mairie et de l'Agence Postale Communale

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	/	/	/	/	/
Après-midi	13H30-17H00	13H30-17H00	/	13H30-17H00	13H30-17H00

L'AMBROISIE, une plante invasive qui colonise notre région et notre commune

L'ambroisie à feuille d'armoise (Ambrosia artemisiifolia L.) est une plante opportuniste envahissante dont le pollen est hautement allergisant pour l'homme. Arrivée d'Amérique du Nord, son aire de répartition augmente d'année en année sur le territoire national et départemental.

Quels risques pour la santé ?

Il suffit de quelques grains de pollen d'ambroisie dans l'air pour que des symptômes allergiques apparaissent : rhinite associant écoulement nasal, conjonctivite, symptômes respiratoires tels que trachéite, toux, parfois urticaire ou eczéma.
Dans 50% des cas, l'allergie à l'ambroisie peut entraîner l'apparition d'asthme ou provoquer son aggravation.
Alors que les classiques rhumes des foins apparaissent en mai-juin, les allergies provoquées par le pollen d'ambroisie sont beaucoup plus tardives (vers la mi-août et peuvent se prolonger jusqu'en septembre, voire octobre).

Reconnaître l'ambroisie à feuille d'armoise

L'ambroisie, sa morphologie se transforme au cours de son développement pour donner, des feuilles petites, du même vert sur chaque face. La tige est souvent rougeâtre et velue et les fleurs petites et verdâtres à l'extrémité des tiges, groupées en longs épis pour les fleurs males, au moment de la floraison en août-septembre, un buisson qui peut atteindre plus d'un mètre de haut.

Comment lutter contre l'ambroisie ?

De nombreux acteurs doivent être sensibilisés à cette problématique : collectivités, entreprises, agriculteurs, particuliers, gestionnaires de routes…

Chez vous : La première mesure de prévention est la destruction des plants d'ambroisie avant la période de floraison (fin juillet). Enfilez des gants et arrachez les plants. Vous pouvez ensuite les composter, les amener en déchetterie ou les laisser se dégrader naturellement au sol.

Traitement curatif en présence de l'ambroisie :

- Arrachage : efficacité maximale,
- Fauchage, broyage, tonte : ces techniques rapides risquent d'enlever d'autres végétaux compétiteurs,
- Désherbage chimique : à utiliser le moins possible car dangereux pour l'environnement et pour la santé humaine.
- Pendant ou après la floraison (juillet-septembre), ne faites rien ! Vous risqueriez d'aggraver la situation en répandant les graines… Attendez le printemps prochain, les plants renaîtront et vous pourrez les arracher avant leur floraison.

Il faut savoir que des arrêtés préfectoraux et communaux existent.
Sur votre commune, le maire est en charge de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour traiter l'ambroisie sur les terrains communaux.
Pour les terrains privés, les propriétaires ont le devoir de traiter ce fléau. Si ce n'était pas le cas et après constatation, le maire transmet un courrier de demande de traitement au propriétaire. Si ce dernier ne réalise pas ces traitements après un courrier de mise en demeure, le maire peut déclencher une procédure juridique (pénale ou administrative).